



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

DELIBERATION 2026.08 CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE – CHEMIN DE RANDONNÉES PARCELLE AM 241 – CONSORTS GUERIN

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	27 JANVIER 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	03 FEVRIER 2026
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	M Clément MEZERGUE Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM		X		Mme Chantal CARO
PRUVOST Gilles, CM		X		M. Philippe GIRARD
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM		X		M. Joel MASSY
LARGOUET Karyn, CM		X		Mme Caroline GLIZE
GANNE Arnaud, CM			X	
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme Brigitte NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération n°2026-08

**CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE – CHEMIN DE RANDONNEES
PARCELLE AM 241 - CONSORTS GUERIN**

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre d'un projet de création de cheminements de randonnées le long du Canterane dans la zone de Graveyron, la commune a contacté les propriétaires privés impactés pour leur soumettre le tracé de la servitude.

Il a été décidé que le tracé de la servitude emprunterait le trajet le moins impactant pour les propriétaires et que cette servitude ne permettrait qu'un accès chevaux et piétons. La largeur de la servitude serait de 6 mètres tout le long du tracé en bord de parcelle.

Par courrier en date du 26 janvier 2026, les consorts GUERIN, propriétaires de la parcelle cadastrée section AM numéro 241 ont accepté la mise en place de cette servitude.

Considérant l'avis favorable de la commission ressources en date du 27 janvier 2026

Il est proposé au conseil municipal:

➤ **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AM numéro 241 annexée à la délibération et tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés, Pour 27, 0 contre, 0 Abstention

✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AM numéro 241 annexée à la délibération et tous documents relatifs à ce dossier.

Publiée le
Le Secrétaire de séance,

MC

Clément MEZERGUE

Fait à Izon, 3 février 2026

Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.